



Plainte pour attouchement entre mineurs

Par **cyr ter**, le **21/05/2018** à **15:21**

Bonjour,

Mon fils de 13ans est accusé d'agression sexuelle sur un de ses copains de 11 ans. un samedi soir après une soirée entre amis, le fils de nos amis (ancien maintenant) est resté dormir à la maison. et pendant la nuit, mon fils se sera frotté (cuisse) à son copain et aurait demandé de lui faire une sodomie (qui pas eu lieu) pendant la nuit (des bêtises ados). les parents ont porté plainte à la gendarmerie. nous avons été convoqué (2 mois après faits) à la gendarmerie pour une audition. mon fils est resté 1h45 avec le gendarme seul dans son bureau. sans nous et sans avocat. l'audition n'a pas été film (est-ce que c'est normal??). après son audition, le gendarme nous a dit que ce n'est pas grave, que c'était 2 jeunes qui découvraient leur sexualité et que ça ne devrait pas aller plus loin (pas besoin de prendre un avocat). mais qu'il devait envoyer son rapport au procureur. 3 jours plus tard, la gendarmerie nous a reconvoqué, pour que mon fils donne ses empreintes digitales et ADN. nous sommes convoqué au tribunal de grande instance dans quelques jours. que devons-nous faire. que risque mon enfant ?